



ENGAGEMENT SUR LA TRANSPARENCE ET LA FOURNITURE DE CAOUTCHOUC NATUREL DURABLE (PLANTEUR)



Je soussigné,, propriétaire d'une plantation deh à code :, m'engage auprès de la Société Africaine de Plantation d'Hévéas (SAPH) à fournir le caoutchouc naturel de ma plantation sous forme de fonds de tasse dans le respect de la qualité du produit, de l'environnement naturel, des droits de l'homme, et de communiquer en toute transparence sur la gestion de ma plantation.

Je confirme qu'elle n'est pas située sur une aire protégée (forêt classée, parc national, réserve foncière, réserve naturelle).

Mon engagement se décline comme suit :

Communiquer en toute transparence sur mon exploitation :



Sur l'origine de ma plantation.



Sur le salaire et autres avantages en nature payés à mes ouvriers agricoles ainsi que mes saigneurs.

Lutter contre tout cas de corruption et la dénoncer :



Ne verser aucune rétribution ou commission aux acheteurs ou personnels de la SAPH, et n'en accepter aucune de leur part en échange d'un service quelconque ;



Dénoncer de manière anonyme aux adresses suivantes tout cas de corruption ou de trafic d'influence émanant d'un agent de la SAPH.

SAPH : ethiquesaph@saph-ci.com / (+225) 08 41 88 88
SIPH : comite-ethique@siph.com / (+ 33) 141 16 28 01

Garantir la **QUALITE** du caoutchouc fourni :



Faire transporter ma production dans des conditions requises pour la préservation de la qualité du produit et la protection du personnel.



Répondre aux normes de qualité requises pour l'achat de fonds de tasse par la SAPH.

Respecter les normes **SOCIALES** dans mes opérations :



Ne pas utiliser les enfants pour les travaux en plantation ou pour la collecte,



Fournir un salaire décent à mes ouvriers agricoles et saigneurs, qui leur permette de gagner au moins l'équivalent du Salaire Minimum Agricole (SMAG).



Veiller à la sécurité de mes ouvriers et leur fournir les équipements de protection individuels : bottes et lunettes pour les saigneurs et faucheurs ; bottes, lunettes, vêtements imperméables, gants pour des applications d'herbicides.



Respecter l'ENVIRONNEMENT et sensibiliser mes ouvriers agricoles à :



Gérer de manière professionnelle, raisonnée et dans les normes de sécurité, l'application de produits agrochimiques légalement autorisés ;



Ne pas créer de nouvelle plantation sur un espace forestier ;



Respecter toutes les lois applicables et les directives concernant la protection de la faune et de la flore.

Date et signature du planteur



Siège social : Immeuble Ex SIT,
Rue des Galions zone portuaire
01 BP 1322 Abidjan 01

Tél : + (225) 21 75 76 76

Fax : + (225) 21 75 76 40

: + (225) 21 75 76 42

: + (225) 21 75 76 43

E-mail : communication@sifca.ci

